

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
octobre 2014

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
1^{er} trimestre 2014

Octobre 2014

Tableau de bord Les accidents et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles au premier trimestre 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication : Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Michèle BONNET

bonnet.michele@ccmsa.msa.fr

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données	5
Le champ de la population	5
Données présentées	5
Les AT/MP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1er trimestre 2014 (annualisé).....	6
1. Le nombre d'ATMP est stable au premier trimestre 2014	6
2. 68 % du total des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé.....	6
3. Une augmentation de + 10,5 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole	6
4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation agricole augmente de + 10,5 %.....	7
Définitions	10
Sigles cités :	10
Annexe	11

Les tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés.....	8
Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité	9

Télécharger les données au format Excel :



Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

1^{er} trimestre 2014

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la MSA ou du groupement des assureurs agricoles (APRIA RSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au début juillet 2014. Certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non-salariée relevant du régime agricole Atexa de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Données présentées

ATTENTION : dans le présent document les données présentées ont été annualisées

Les données du 1^{er} trimestre 2014 présentées ont été transformées pour leur donner une périodicité annuelle. Elles sont comparées aux données du même trimestre de l'année précédente avec une procédure d'annualisation identique.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

Les AT/MP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1er trimestre 2014 (annualisé)

Au cours du premier trimestre 2014, le nombre annualisé d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) concernant les non-salariés agricoles reste stable comparé à 2013.

Les accidents du travail avec arrêts indemnisés représentent 68,2 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole. Pour ces derniers, le nombre d'accidents ayant donné lieu à une attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de 10,5 % et le montant des prestations versées également en hausse de 10,5 %.

1. Le nombre d'ATMP est stable au premier trimestre 2014

Le nombre de non-salariés, tous statuts confondus, présents au cours du premier trimestre 2014 diminue de - 1,5 % par rapport à la même période en 2013. Les aides familiaux et les conjoints (- 6,6 %) et les chefs d'exploitation agricole (- 1,2 %) sont particulièrement concernés par cette baisse d'effectifs.

Au premier trimestre 2014, le nombre annualisé d'ATMP reste stable avec 27 072 accidents et maladies professionnelles. Les chefs d'entreprises du secteur forestier ont un nombre d'ATMP en baisse (- 9,4 %). Le nombre d'ATMP des non-salariés avec statut d'aide familial ou de conjoint diminue de - 7,0 % et celui des solidaires augmente de + 4,5 %.

L'indice de fréquence est de 48 accidents pour 1 000 non-salariés, en hausse de 0,8 point par rapport à 2013. Pour les chefs d'entreprises du secteur forestier, bien que ce taux soit en net recul de 11 points, il reste particulièrement élevé avec 125 accidents pour 1 000 affiliés.

La répartition par type d'accident évolue peu par rapport au premier trimestre 2013 : les accidents de travail représentent 88,8 % des ATMP, les maladies professionnelles, 10,5 % et les accidents de trajet 0,7 %.

2. 68 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé

Les indemnités journalières (IJ) ne sont versées au chef d'exploitation agricole qu'après un délai de carence de sept jours suivant l'arrêt de travail. Au premier trimestre 2014, 68,2 % des accidents du travail ont donné lieu pour la première fois à un paiement d'IJ. Ce pourcentage est en recul de 4,3 points comparé à 2013. En revanche, la durée moyenne de versement augmente de neuf jours par rapport à 2013 ; il s'élève à 89 jours en 2014.

Pour les accidents de trajet, 62,5 % ont donné lieu à versement d'IJ : ce pourcentage est en baisse de - 17,9 points. La durée moyenne d'indemnisation est en augmentation de 119 jours par rapport à 2013. Ces écarts pour les accidents de trajet sont toutefois à relativiser compte tenu du petit nombre d'accidents de trajet enregistré (192 pour 0,7 % des ATMP).

Sur les 2 644 cas de maladies professionnelles, 43,9 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en hausse de 2,4 points comparé à 2013. Comme en 2013, le nombre moyen d'IJ annualisé est de 194 jours.

3. Une augmentation de + 10,5 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole

Au premier trimestre 2014, 3 616 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont recensées, essentiellement dans le secteur « cultures et élevages ». En comparaison avec 2013, le nombre de nouvelles IPP augmente de + 10,5 %.

Les accidentés du travail ont bénéficié de 3 028 nouvelles attributions d'IPP en augmentation de 11,0 % par rapport à 2013. Le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points augmente avec + 22,6 % de reconnaissance.

En revanche, le nombre d'IPP reconnues liées à une maladie professionnelle est en évolution de + 0,7 % mais en baisse de - 5,3 % pour les IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution de rentes.

4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation agricole augmente de + 10,5 %

Au premier trimestre 2014, 80 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) ont été versés aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, soit une augmentation de + 10,5 % par rapport à 2013. Le principal poste est celui des indemnités journalières, avec 53,7 % du total des prestations. Il est suivi par le poste des soins de santé (23,4 %) et par celui des rentes de victimes (22,9 %). La part des rentes de victimes augmente d'un point au détriment de celle des indemnités journalières.

Les prestations versées pour les accidents du travail représentent 85,3 % du total des prestations. Les maladies professionnelles sont concernées par 12,5 % des prestations et les accidents de trajet par 2,2 %.

Télécharger les données au format Excel : 

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} trimestre 2014

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés

	Nombre de non-salariés	Nombre d'AT/MP annualisé	Taux d'ATMP (‰)	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Chefs d'exploitations agricoles						
Cultures et élevages	426 197	22 964	53,9	88,6%	0,7%	10,7%
Travaux forestiers	5 538	692	125,0	95,4%	0,0%	4,6%
Activités diverses	29 021	2 236	77,0	91,8%	0,9%	7,3%
s/total secteurs (exploitants)	460 756	25 892	56,2	89,0%	0,7%	10,2%
Autres statuts (hors solidaires)						
s/total tous secteurs	40 703	900	22,1	81,8%	0,4%	17,8%
Tous statuts (hors solidaires)						
Tous secteurs	501 459	26 792	53,4	88,8%	0,7%	10,5%
Solidaires	59 087	280	4,7	88,6%	0,0%	11,4%
ENSEMBLE (Tous statuts)						
Tous secteurs	560 546	27 072	48,3	88,8%	0,7%	10,5%

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs	-1,5%	0,1%	0,80	-0,15	-0,12	0,27

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	20 344	67,8%	87,9	172	62,8%	213,1	2 448	42,0%	194,2
Autres activités	2 712	71,1%	94,1	20	60,0%	485,3	196	67,3%	195,8
Tous secteurs	23 056	68,2%	88,6	192	62,5%	240,3	2 644	43,9%	194,4

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	0,4%	-4,06	8,50	-2,3%	-23,57	98,26	6,8%	-0,24	2,00
Autres activités	-1,9%	-6,04	10,74	-28,6%	17,14	278,67	-29,0%	32,56	-21,06
Tous secteurs	0,1%	-4,30	8,76	-5,9%	-17,89	118,76	3,0%	2,44	-0,04

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	3 200	2 688	384	48	8	464	120
Autres activités	416	340	72	s	0	76	24
Tous secteurs	3 616	3 028	456	48	8	540	144

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %						
Tous secteurs	10,5%	11,0%	22,6%	333,3%	-	0,7%	-5,3%

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	69 578 859 €	23,2%	53,7%	23,1%	85,0%	2,1%	12,9%
Autres activités	10 372 369 €	24,9%	53,4%	21,6%	87,3%	2,5%	10,2%
Tous secteurs	79 951 228 €	23,4%	53,7%	22,9%	85,3%	2,2%	12,5%

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	10,5%	0,16	-1,11	0,95	-0,94	0,48	0,46

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée
Taux d'ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de sept jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victimes	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

APRIA/RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accident du travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
Ders	: Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacités permanentes partielles
MSA	: Mutualité sociale agricole
Oreade	: Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses	: Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa	: Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- **CULTURES ET ELEVAGES**
Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20
- **TRAVAUX FORESTIERS**
Codes risques → 06 ; 21 ; 22
- **ACTIVITES DIVERSES**
Codes risques → 17 ; 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore